



Conseil de la Ville

Règlement RV-2008-07-48 modifiant le Règlement sur le lotissement no 095 de l'ex-Ville de Saint-Nicolas

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Modification de l'article 31– Zone H-451**

L'article 31 du Règlement sur le lotissement no 095 de l'ex-Ville de Saint-Nicolas est modifié au paragraphe 9° de son premier alinéa par le remplacement de « Zones H-451 et Ex-402 » par « Zone Ex-402 ».

2. **Normes de lotissement - Zones H-451.1 à H-451-7**

Ce règlement est modifié par l'ajout de l'article 34.1:

« **34.1 Terrains dans les zones H-451.1 à H-451.7 :** Les normes relatives à la superficie et aux dimensions des terrains situés dans les zones H-451.1 à H-451.7 sont celles illustrées au plan préparé par la firme GPLC arpenteurs-géomètres inc., en date du 19 mars 2008, minute 19 674, dossier 8155, faisant partie intégrante du présent règlement et joint en annexe A. »

Adopté le 5 mai 2008

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 24 JUIN 2008

